...nement a pris la décision qui lui est reprochée par certains, c'est que l'Association qui organisait la manifestation avait pu connaître sa volonté de se montrer très vigilante. Le Gouvernement a voulu éviter les hagarres qui n'auraient certainement pas manqué de se produire et que tout le monde aurait pu regretter par la suite.

M. Albert Thomas soutient que la manifestation de cette année aurait été pareille à celle des années précédentes. Il s'adresse à tous les républicains et leur demande de ne pas permettre de laisser supprimer ainsi le droit de manifestation acquis par les lois françaises.

Vote de l'ordre du jour de confiance

La priorité en faveur de l'ordre du jour de confiance est mise aux voix.

La vote a lieu dans une assez vive agitation.

La priorité est adoptée par 343 voix contre 189.

Le Président met alors aux voix l'ordre du jour en lui-même qui est également adopté par 321 voix contre 188.

La Chambre, en fin de séance, adopte sans discussion le projet de loi portant approbation d'un avenant à la convention télégraphique conclue, les 24 octobre 1909 et 22 janvier 1910, entre la France et la Russie, pour régler les relations télégraphiques entre les deux pays.

Elle adopte également un projet de loi portant approbation de l'arrangement conclu à Paris, le 5 février 1912, entre la France et la Grande-Bretagne, pour régler le service de la correspondance téléphonique entre les deux pays.

La prochaine séance est fixée à lundi 2 heures, pour la discussion du projet de loi sur la défense laïque.

La séance est levée à 4 h. 15.

Les Incidents de Mâcon ET DE RODEZ

Mâcon, 23 mai.

Le général Foch, commandant le 8e corps d'armée, a quitté Mâcon ce matin à 7 heures, la première partie de l'enquête n'étant terminée hier soir. Il a fait lire aux troupes l'ordre suivant :

« A la suite des incidents du 20 mai et après enquête sur place, le général commandant le 8e corps d'armée prononce les premières sanctions suivantes : six militaires seront traduits devant le conseil de guerre, quatre sont proposés pour être envoyés dans une action spéciale ; deux grades sont cassés, un homme est puni de trente jours de prison. L'enquête continue. »

La lecture de cet ordre a été faite aux troupes dans chaque compagnie sans autres commentaire. Les deux grades cassés sont deux caporaux ayant pris part à la manifestation et qui ont été formellement reconnus ; un troisième caporal est en prison pour le même motif, mais contre lui l'inculpation n'est pas encore établie et il proteste énergiquement de son innocence. Les six militaires traduits en conseil de guerre sont ceux qui ont passé dans les chambrées pour donner le mot d'ordre et indiquer le lieu de rendez-vous pour la formation du cortège.

Le général Grandjean prendra la direction de l'enquête.

Rodez, 23 mai.

Maintenant que les faits se précisent, la manifestation avortée par l'énergie du commandant Angelby, aidé des sous-officiers, apparaît avec une grande gravité. Les soldats matinés, obéissant aux excitations des meneurs, parmi lesquels un repris de justice, quelques affiliés à la C. G. T., et un instituteur élève officier, descendaient à l'appel du clairon dans la cour, avec fusil et baïonnette. Le commandant saisit le fusil d'un soldat de garde, et croisant la baïonnette, arrête le premier groupe qui se précipitait dehors. « Le premier qui avance, crie-t-il, est un homme mort ! » L'effet fut immédiat. Des sous-officiers, postés en bas des escaliers des chambres, arrêtèrent les meneurs manifestants qui accouraient. Les matins devaient aller entraîner le bataillon de la caserne Sainte-Catherine et se diriger sur Albi à la rencontre disaient-ils, du 15e. Ils devaient enfoncer les portes des magasins de munitions et d'approvisionnements. Les musiciens avaient voté la participation à la révolte. Le plan fut déjoué à temps par l'arrivée du colonel et des officiers. La population a été douloureusement émue par ce triste incident. L'excitation et le complot ont été préparés au dehors. Deux individus rôdaient avec un clairon autour de la caserne Sainte-Catherine.

A Nancy

Nancy, 23 mai.

A Nancy, la 11e division est partie ce matin à six heures, défilant devant le palais du gouverneur en présence du général Gœtschy, commandant le 20e corps, et a gagné la forêt de Seye où, aux environs de Fréscard, elle allait procéder à la manœuvre de garnison habituelle du vendredi.

Dans la matinée par divers trains se dirigeant sur Dijon, Lyon et Marseille sont partis à destination de cette dernière ville plusieurs soldats de la garnison surveillés par des sous-officiers armés. Ces militaires appartiennent aux 5e hussards, 26e et 79e régiments d'infanterie. Ils sont envoyés aux compagnies de discipline. Des perquisitions faites dans leur paquetage avaient amené la découverte de papiers compromettants et de chansons antimilitaristes. D'où la mesure prise à leur égard et leur départ pour l'Afrique au moment où leurs camarades partaient à la manœuvre.

Cette mesure, croit-on, aura une grande influence sur l'état d'esprit des manœuvrés qui, dit-on, projetaient une manifestation pour ce soir ou demain.

A cet effet, le major de la garnison, le lieutenant-colonel Lorneau et le commissaire central ont eu une entrevue au cours de laquelle ils ont arrêté les mesures d'ordre à prendre pour parer à toute éventualité.

A Tout une quarantaine de soldats envoyés aux compagnies de discipline ont été embarqués en matin. Comme à Nancy, leur départ, s'est effectué sans qu'il y ait aucun nouvel incident.

Un article de M. Clémenceau

Dans l' « Homme Libre », M. Clémenceau publie, sur les incidents de l'Est et de Paris, un article où il dit :

« On ne peut concevoir, j'imagine, que l'Allemagne soit en train de réaliser une formidable augmentation d'effectifs. Est-ce que MM. les manifestants de Toul et de Belfort entendent que nous répondions au surarmement germanique par le désarmement français ? Je veux bien leur faire l'honneur de ne pas le croire, car s'il en était ainsi il ne nous resterait qu'à les clémencer du corps comme ils ne présenteraient comme les destructeurs, bien le mois convaincus, malgré tout, qu'au premier coup de canon on les verrait accourir, prétendant rattraper par des prodiges de valeur l'insuffisante préparation militaire qui aurait le résultat de leur insubordination. C'est le fameux mot : « On se débrouillera », formule rassurante de toutes les indisciplines, de tous les relâchements, qui devait nous amener le succès en 1870 et nous conduire à Sedan.

J'entends bien que les députés ne sont pas d'accord sur les conditions précises de l'armement supplémentaire que nous devons opposer au formidable effort de l'armée allemande. Rien de si naturel, puisque les Chambres sont insuffisamment préparées pour discuter, et que ce qui retarde précisément la discussion en cette affaire, c'est le désir commun d'éluder autant que possible les charges du pays. Telle est la raison justement pour laquelle il a fallu instituer un régime provisoire qui permît au Parlement de se prononcer sans nous exposer au danger d'une frontière ouverte. Et ce régime ne pouvait être autre chose que le maintien de la classe sortante sous les drapeaux.

D'autant que nos jeunes soldats ont pu entendre dire que la loi, précisément, avait prévu le cas et que le service de deux ans n'avait été voté qu'à la condition de laisser au gouvernement la faculté de garder la classe pour une troisième année s'il en était besoin. Quand, pour la satisfaction de quelques douzaines de têtes folles, nous nous serons mis en disposition d'ouvrir la France aux Allemands, il n'y a pas d'apparence que nos antimilitaristes les plus distingués, qui se tiennent très grégaires entre de la misérable aventure où ils ont lancé de pauvres inconscients, aient beaucoup à se vanter de la « libération » qui les contra sous la botte prussienne peu douce à leur idéologie.

Pour le moment, nous sommes en France, et nous entendons défendre la France à tout prix contre les criminels qui, aujourd'hui, nous livrent à la risée de l'étranger jusqu'à ce que l'occasion s'offre pour eux d'un plus utile concours aux envahisseurs. Il faut donc sévir vite et ferme, surveiller attentivement la propagande qui se fait ouvertement dans les casernes, comme m'écrit un habitant autorisé de Toul dont je n'ose publier la lettre parce qu'elle révèle des faits auxquels je ne veux pas croire, et réprimer hardiment l'esprit de sédition dans l'armée, où qu'il se fasse jour, au risque « d'avoir des histoires ».

A LILLE

UNE ALLOCUTION DE M. LE COLONEL PROYE. — DANS LES DIVERSES CASERNES ON A FOUILLÉ LES PAQUETAGES. — CIRCULAIRES SAISIES ET SOLDATS EN PRISON. — AFFICHES LACÉRÉES.

Le Gouvernement est comme on le sait décidé à enrayer la campagne antipatriotique menée par les ennemis de l'armée. Des ordres sévères ont été donnés et il ne semble pas qu'on soit disposé à laisser plus longtemps une trop grande liberté à ceux qui sèment la révolte dans nos régiments.

Rien qu'aucun incident sérieux ne se soit encore produit à Lille et que les soldats de la garnison exceptent avec abnégation, le sacrifice qui leur est imposé, on a néanmoins pris de nombreuses mesures en vue de parer à toute éventualité.

De nombreux entretiens ont eu lieu à ce sujet dans le journée d'hier entre les officiers de la place, les commandants de corps et M. le Commissaire central.

Nous n'avons pu connaître d'une façon exacte les déclarations faites et les décisions prises au cours de ces conciliabules, mais nous croyons savoir qu'il a été résolu d'appréhender tout militaire qui se rendrait dans les meetings de protestation contre le maintien de la classe ou dans les milieux qui s'efforcent de détruire la discipline première condition de la « force des armées ».

D'autre part dans les casernes on a fait aux soldats des conférences dans lesquelles on leur a exposé la nécessité d'avoir une armée forte et les raisons pour lesquelles le Parlement avait décidé de maintenir pendant une année encore les soldats qui devaient être libérés au mois d'octobre prochain.

AU 43e

Profitant d'une manœuvre qui se déroulait sur le champ de Ronchin, M. le colonel Proye rassemble ses hommes et leur ayant fait former le carré, il leur adressa une allocution patriotique.

Après avoir rappelé les incidents de Toul, M. le colonel Proye dit qu'il était convaincu que dans son régiment on ne se livrerait à aucun acte d'indiscipline et que les hommes repousseraient comme il convient, toutes les odieuses menées des antipatriotes, des mauvais Français.

Rappelant enfin les hauts faits du général Faidherbe, leur compatriote, il leur demanda de bien vouloir s'inspirer de sa conduite.

Et lorsque le régiment, de retour du champ de manœuvres, fut arrivé boulevard de la Liberté, le colonel fit mettre l'arme sur l'épaule, baïonnette au canon, puis d'une allure martiale, nos troupiers défilèrent devant la statue du général tandis que la musique jouait le marche de « Sambre-et-Meuse ».

UNE VISITE DES PAQUETAGES

Dans l'après-midi, de trois heures à cinq heures et demie, les commandants de compagnie ont procédé à une minutieuse inspection des paquetages et des lits dans le but de savoir si ceux-ci ne recélaient pas quelque brochure ou circulaire émanant de ligues antimilitaristes. Cette visite ne s'est pas bornée aux meubles. Les hommes, eux-mêmes, furent fouillés avec soin.

Les résultats de ces investigations n'ont pas été divulgués, mais s'il leur en croire les renseignements qui nous furent donnés dans la ville, on aurait mis en prison et en cellule plusieurs soldats trouvés porteurs de papiers incitant à l'indiscipline.

Sur l'un d'eux on aurait même découvert une lettre d'une association syndicale antimilitariste dans laquelle on l'invitait à faire auprès de ses camarades une active propagande en vue de les amener à se révolter contre le récent vote du Parlement.

La situation de ces militaires sera examinée dans la journée d'aujourd'hui.

AU 16e CHASSEURS ET AUTRES TROUPES

Des visites semblables à celles qui avaient été faites au 43e ont été accomplies dans les autres casernes.

Au 16e chasseurs, les portes des casernes que le bataillon occupe ont été fermées à cinq heures. Les capitaines ont réuni leurs soldats dans les réfectoires où ils leur ont exposé les raisons qui avaient amené le Parlement à maintenir la classe sous les drapeaux.

***

En ce qui concerne le meeting qui doit avoir lieu à l'Hippodrome et où Sébastien Faure, Saint-Venant et Marc, de la C. G. T. doivent prendre la parole, la police s'occupe des moyens d'organiser le service qui ne pourra assurer l'ordre. Aucune manifestation ne sera tolérée sur la voie publique et il est probable que les soldats seront consignés.

LES OBSÈQUES de M. Georges Robert A TOURS

Tours, 23 mai. (par dépêche).

Les obsèques de M. Georges Robert, rédacteur en chef de « Progrès du Nord », ont été célébrées aujourd'hui à Tours sous un ciel gris et par un temps quelque peu orageux.

Les amis de M. Georges Robert s'étaient donné rendez-vous à la gare, à quatre heures. Le cercueil était été placé dans un wagon spécialement aménagé.

Il était recouvert de draperies noires lamées d'argent sur laquelle reposaient, autour de la croix de légionnaire, les splendides couronnes offertes par le « Progrès du Nord », — celle-ci barrée d'un ruban « tricolore, — par la « Presse Républicaine Départementale », l' « Association des Journalistes Républicains », l' « Association de la Presse du Nord », l' « Académie d'Armes du Nord », le « Comité Radical Lillois », l' « Association des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais », le « Républicain d'Arras », la « Fédération des Anciens Élèves du Lycée Descartes de Tours », « La Dépêche de Tours », etc.

La 70e territorial, dont M. Georges Robert était capitaine, était représenté par les capitaines Cau, Mirault et le lieutenant Jupeau. La garnison de Tours avait délégué un lieutenant de cavalerie, un lieutenant et un sous-lieutenant d'infanterie.

Le Cortège

Le cortège se mit en marche peu après quatre heures. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Masson, directeur de l' « Avenir de la Vienne», syndic de la Presse Républicaine départementale ; le capitaine Cau ; M. Picart, ami personnel du défunt, et Robenne, rédacteur en chef de « La Dépêche de Tours ».

Le deuil était conduit par M. Robert, frère du mort, qu'assistaient quelques amis.

Plusieurs couronnes qu'on n'avait pu placer sur le char étaient portées à bras, en tête du convoi. Dans la très nombreuse assistance on remarquait, en outre de diverses délégations militaires : MM. Brunel, secrétaire général de la Préfecture ; Kuhn, sous-préfet ; Chinon Letrerier, maire de Tours ; Marchair et Michel Ducoux, adjoints au maire ; Héron, conseiller général ; Gaucher et Proust, conseillers d'arrondissement ; Badier, Crocichia, Duval, Leguay, conseillers municipaux ; Delmas, archiviste départemental ; Besnard père, receveur municipal ; Chauvin, notaire ; Chevallier, ancien conseiller municipal, administrateur de l'Hospice ; le capitaine Courville ; Raoul Pavillon, publiciste ; le docteur Cazins ; de Langlaret-Trouvillie, receveur des Postes et Télégraphes ; Lefranc, chef adjoint du cabinet du préfet de police ; Mouvoisin de Fondettes, Mockers et Lecomte, de la « Touraine Républicaine » ; Daniel Chambon, syndic de la presse républicaine ; Ernest Arrault, directeur de « La Dépêche » ; la rédaction et l'Administration de ce journal ; MM. René Besnard, député ; Aylics, directeur du « Républicain Orléanais » ; Rolland, directeur du « Courrier de Saumur », MM. Lemyre, journaliste, et Jehan, maire d'Azay-le-Rideau, s'étaient fait excuser.

Au Cimetière
Le discours de M. Robenne

Au cimetière, M. Robenne, rédacteur en chef de « La Dépêche de Tours », prononça, au nom de la direction, de l'administration et de la rédaction de ce journal et de l' « Union Libérale » le discours suivant :

« Je viens accomplir ici un douloureux devoir, Je viens dire au vaillant journaliste qui s'en va, à l'ami précieux et affectionné, que nous perdons, le suprême adieu. C'est à l' « Union Libérale » seut porte-parole républicain Tourangeau que Georges Robert a fait ses premières armes. Son âme était passionnément éprise de tout ce qui s'appelait beauté, justice et bonté, et nul ne donne plus de lui-même qu'il ne le fit pour le triomphe de ces trois choses. Il n'est encore qu'un jeune homme. Messieurs le prend comme collaborateur à la « Charente ». A l'école de ce maître respecté, il acquiert les qualités de réflexion, de discernement, la sûreté de jugement qui font les bons journalistes. Les années passent. Robert gagne en réputation. Jules Ferry, qui s'y connaît, le distingue et lui confie la direction de son journal « L'Estafette ». Mais la mort impitoyable fauche l'illustre homme d'Etat et Georges Robert quitte Paris pour le département du Nord où il mènera, à la tête d'un grand quotidien, le bon combat jusqu'à son dernier souffle. La vie de Georges Robert est à la fois tourmentée et unie ; elle est illustrée de batailles ; il combat par la plume. Et le voici flambeau au vent ! Les réunions publiques acclament son verbe sonore. Il est rude aux adversaires, mais jamais la haine ne pénétra chez lui. Il était si bon sous ses apparences de brusquerie ! Pour ses amis, il était d'une dévouement sans limites ; il n'en est guère parmi nous qui n'en puisse pertinemment témoigner. Vous laisserez, ami, un grand vide dans notre tendresse. Nulle part davantage qu'à la « Dépêche » et à l' « Union Libérale » vous ne serez vivement regretté. Mais votre souvenir sera conservé avec soin dans cette maison qui vous fut chère. Souvent, très souvent, notre pensée ira à vous et si jamais des crises de conscience comme il n'en est produit déjà dans ce pays nous venaient angoisser et rendre perplexes, nous nous demanderons ce qu'à notre place vous eussiez fait. C'est élu le juste, c'est été le bien. Adieu, ami, adieu !

Ce beau discours provoque une intense émotion.

Le capitaine Mirault apporte ensuite à Georges Robert le salut affectueux et attristé du 70e territorial. M. Roussean adresse enfin, au nom des Sociétés civiles de Touraine, un suprême adieu en grand mort.

L'assistance défile devant le cercueil et se retire en silence.

Georges Robert vs dormir sous la terre natale sa première nuit.

L'état des cultures

L' « Officiel » publie les résultats comparatifs des enquêtes des services agricoles sur la situation des cultures au 1er mai 1912 et au 1er mai 1913.

Voici les renseignements pour le blé :

Cette année, 30 départements ont une note variant entre bon et très bon, au lieu de 46 l'année dernière ; 58 ont une note variant entre bon et assez bon au lieu de 39 l'an dernier. La récolte s'annonce donc moins satisfaisante.

[illegible]

LE BUDGET AU SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Budget de la Guerre

Le Sénat termine l'examen du budget de la guerre.

M. Gaudin de Villaine attire l'attention du ministre sur la question de la défense de Cherbourg et du Cotentin.

M. Sabaterie demande quelle sera à l'avenir la situation des jeunes gens soutiens de famille. La prolongation du service militaire entraînera-t-elle de plein droit la continuation des secours ?

M. Etienne. — Cela est tout à fait certain.

M. Millies-Lacroix, rapporteur, exprime le vœu que le gouvernement établisse un programme ferme et précis de constructions pour qu'il y ait plus de fixité et de continuité dans les travaux extraordinaires.

M. Herriot se plaint que, à Lyon, l'administration du génie ne collabore pas assez étroitement avec les administrations municipales.

M. Etienne donnera les instructions désirables.

Les chapitres du budget de la guerre sont adoptés ainsi que ceux du budget des poudres et salpêtres.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Budget des Finances

M. Antonin Dubost préside.

M. Chastenet a la parole dans la discussion générale du budget des finances.

M. Chastenet signale l'intérêt qu'il y aurait à mettre en circulation des billets de 20 francs qui rendraient de grands services en tous temps surtout dans les périodes de raréfaction de l'or comme celle que nous venons de traverser.

M. Damont, ministre des finances. — La Banque est autonome. Elle a, pendant les dernières années, pu conserver un taux d'escompte très bas, cela grâce à la faculté qu'elle a de défendre son encaisse or en payant en argent. Si elle croit devoir émettre des coupures de 20 ou de 5 francs nous examinerons sa demande avec le vif désir de résoudre la question au mieux des intérêts généraux du pays.

La discussion générale est close.

On adopte tous les chapitres du budget des finances, de l'Imprimerie Nationale et des Monnaies et médailles.

La séance est suspendue pour attendre les ministres de l'intérieur et de la justice retenus à la Chambre.

Budget de l'Intérieur

A la reprise de la séance le budget de l'intérieur est mis en discussion.

M. Rios, dans la discussion générale, présente quelques observations au sujet de l'expulsion à Vannes de sœurs appartenant à la congrégation des Ursulines.

M. Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, expose que la loi a été mise à exécution avec le plus de bienveillance possible ; des pensions ont été accordées aux congréganistes âgés, mais le gouvernement ne pouvait reconstituer la congrégation.

M. Lisson appelle l'attention du Gouvernement sur la situation des chemins ruraux.

Ils sont dans un état épouvantable et ne peuvent servir au transport des denrées agricoles.

Il propose de remplacer la prestation en nature par des centimes généraux.

M. Morel dit que la Chambre est saisie de la question.

M. Savary appelle l'attention du Sénat et du gouvernement sur la fréquence excessive des déplacements des préfets.

M. Morel répond que le gouvernement ne méconnaît pas les inconvénients des déplacements trop fréquents des fonctionnaires préfectoraux ; il a la volonté de n'y recourir que dans l'intérêt du pays.

La discussion générale est close.

Les 19 premiers chapitres sont adoptés.

Le chapitre 62 du ministère de la guerre (préparation militaire) qui avait été réservé, est mis en discussion, avec le chapitre 20, du ministre de l'intérieur (subventions aux sociétés de tir).

M. Reynald propose une réduction intensive au chapitre 62 de la guerre en vue de préparer le service de la totalité des crédits de ce chapitre, au chapitre 20 de l'intérieur.

Le gouvernement et la commission acceptent ce transfert.

Le transfert du chapitre 62 de la guerre est ordonné.

Les chapitres 31 à 47 sont adoptés.

Sur le chapitre 48 (commission de la tuberculose), M. Paul Strauss fait rétablir un crédit de 10,000 francs, supprimé par la commission en vue de permettre l'envoi de missions à l'étranger.

Les derniers chapitres du budget de l'intérieur sont adoptés.

Budget de la Justice

Le Sénat passe au budget de la justice.

M. de Lamarzelle questionne le ministre au sujet des paroles prononcées par l'avocat général au cours du procès de Mme Blonch, accusée d'avoir tué sa rivale, la maîtresse de son mari.

M. Antony Ratier garde des sceaux, dit que le fait est antérieur à son arrivée au ministère.

Les paroles reprochées à l'avocat général n'ont pas été rapportées dans la même forme par les journaux.

L'avocat général, interrogé, a déclaré qu'on l'avait mal interprété et que ce qu'il avait dit, c'était que si la femme avait tué son mari au lieu de le maîtresse de ce dernier, la situation du coinsiètre public serait été difficile.

M. Louis Martin, parlant de la difficulté du recrutement dit que pour y remédier, il serait juste de donner aux magistrats des appointements mieux en rapport avec leur situation.

Peut-on admettre que le premier président et le procureur général à la Cour de Cassation, aient un traitement inférieur à celui des trésoriers généraux. (Bruits).

M. Grosjean. — Ceux-ci ont une responsabilité pécuniaire.

M. Gervais. — On a réduit leurs traitements.

M. Martin. — Ils restent encore supérieurs c'est lamentable, que nos magistrats soient moins payés.

M. Poselle demande la création d'une cinquième Chambre au tribunal de Lyon.

M. Rios s'inquiète des lenteurs de la procédure d'extradition de Martin Gauthier, complice de Duez, arrêté en Italie.

M. Antony Ratier. — Les formalités d'extradition sont nombreuses